

L'expérience a démontré que beaucoup de temps et d'efforts peuvent être perdus et beaucoup de frustrations peuvent être engendrées afin de surmonter les incompatibilités subtiles et les interactions imprévues entre les différents systèmes d'exploitation, les programmes ou les équipements informatiques qui divergent des normes de l'industrie. Le standard de matériel adopté par le Ministère est la compatibilité avec IBM. L'implantation du réseau COSICS ne pourra respecter l'échéancier et les budgets prévus si les ressources financières et techniques disponibles doivent être utilisées pour modifier ou remplacer du matériel non conforme à ce standard.

COSICS et ses systèmes connexes, sécuritaires et non sécuritaires, seront financés grâce au Programme d'acquisition à long terme de biens – Informatique. Ce programme comprend des fonds en immobilisations visant à procurer un poste de travail à tout le personnel du Ministère des Affaires extérieures n'ayant pas déjà l'équipement adéquat. Il serait donc préférable que les unités administratives cessent d'engager des fonds pour l'achat ou la location des appareils informatiques dont ils ont besoin. Les unités ayant des crédits affectés à l'achat de postes de travail, ne répondant pas aux normes décrites dans ce document, devraient adresser une demande de fonds à la Direction du développement et opérations des systèmes (MSS) pour compenser les frais supplémentaires engendrés par l'application de ces normes.

Les fonds de ce programme ne pourront servir à l'achat, la mise à jour ou le remplacement des équipements ou logiciels acquis après l'entrée en vigueur du présent document, à moins que le matériel ne soit entièrement conforme aux normes prescrites ou que MSS n'ait donné une autorisation formelle. Les postes de travail non compatibles ne seront pas raccordés au réseau ministériel d'information prévu pour COSICS II.

Achat

Pour l'administration centrale, tout achat de logiciels et d'équipements de micro-ordinateurs destinés au traitement de données classifiées ou protégées(A) doit être effectué par MSS ou par MST en ce qui a trait au traitement des données classifiées.

Les missions peuvent se procurer leur matériel informatique soit localement soit par l'entremise d'Ottawa ou d'autres missions qui, pour une raison ou l'autre, représentent des sources d'approvisionnement plus appropriées. L'équipement destiné à la zone à accès contrôlé d'une mission **doit provenir d'Ottawa ou de sources fiables préalablement approuvées par Ottawa**. Cette règle s'applique pour le matériel